

Leur intrusion à la « Star Ac » mène les intermittents au tribunal

CE DEVAIT être une action surprise mais pacifique. L'une de ces intrusions comme en menaient presque chaque jour les intermittents du spectacle, mobilisés contre la réforme de leur statut. Ce soir du 18 octobre 2003, ce fut un pugilat, avec blessés et éclats de verre, intervention de police et interpellations, et très vite l'écran noir à la place d'un direct de la « Star Academy ». Sur le plateau arc-en-ciel des studios de TF 1, à Aubervilliers, le « prime » a tourné court dans le fracas. Entre les 80 intermittents venus jouer les trouble-direct et l'imposant service de sécurité embauché par TF 1, le débat social s'est mené au coup de poing.

Intervention des pompiers et des CRS

Hier, à Bobigny, quatre de ces intermittents étaient jugés pour « entrave concertée à la liberté d'expression » mais aussi, du moins pour deux d'entre eux, pour dégradations grave, violences en réunion, menaces de mort. Ils étaient quatre sur le banc des prévenus, soutenus par une trentaine d'artistes comme eux, venus réclamer, une fois n'est pas coutume, d'être jugés aussi. « Comparants volontaires » par solidarité. L'avocat des faucheurs d'OGM, M^e François Roux, a même fait le voyage de Montpellier pour plaider en faveur de leur « démarche citoyenne ». Ni lui ni le sénateur (PCF) Jack Ralite, venu avec sa verve et sa culture rappeler le « contexte » de 2003, n'ont empêché les juges de retoquer la demande, simplement annexée aux débats.

Le 18 octobre 2003, quelques heures après une manif sur les grands boulevards parisiens, les in-



TRIBUNAL DE BOBIGNY, SEPTEMBRE 2006. Comme il y a un an, lors d'une audience qui a été renvoyée, des intermittents ont manifesté leur soutien à leurs quatre collègues poursuivis. (LP/E.S.)

termittents mobilisés avaient organisé une action « spontanée », à la dernière minute, selon eux. A 20 h 54, tandis que Nikos Aliagas commençait son émission phare, que des millions de spectateurs s'étaient branchés sur TF 1, les vigiles du studio ont vu se presser plusieurs dizaines de personnes contre l'épaisse porte vitrée de l'entrée du public. Sept minutes plus tard, tout était fini. Entre-temps la porte avait cédé sous la pression des uns, la contre-pression des autres. Les coups avaient fusé, l'un des intermittents s'était vivement disputé son appareil photo avec la jeune hôtesse de la loge de Nikos, elle-même victime

d'une clavicule brisée. Un autre était à terre et bientôt évacué par les pompiers. La mêlée de vigiles et d'artistes s'est soldée par le recours aux CRS. Et pour TF 1, qui n'était pourtant pas présent hier, par une perte publicitaire de près de 2 millions d'euros.

Hier à la barre, admettant quelque excitation, sans doute de la grossièreté, mais aucune violence, les « vandales » supposés n'avaient vraiment pas l'air des brutes « criant et secouant la porte » décrites par le chef du service de sécurité, cité comme témoin et formel à reconnaître les « meneurs ». « Nous n'avons aucune intention d'en venir aux mains », répète l'un d'eux. « On n'était pas là

pour se battre », ajoute un autre. « On ne venait pas pour casser mais pour prendre la parole », insiste un troisième. Tout de même, s'étonne alors la présidente, « vous ne pouviez pas ne pas savoir qu'il y aurait un service de sécurité musclé ! ». Sans doute, mais « la tension est devenue tout de suite très forte ».

Pour le substitut, les intermittents « savaient ce qu'ils allaient faire, s'étaient organisés. Entrer de cette façon à 70 ou 80, cela s'appelle de la violence, de l'action de force, concertée », a répété Rémi Chaise, qui a réclamé de un à quatre mois de prison avec sursis. Le jugement sera rendu le 16 novembre.

ELODIE SOULIÉ